

Montréal, le 1^{er} septembre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Énergir et les intervenants

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à compter du 1^{er} octobre 2023
Dossier de la Régie : R-4213-2022 Phase 2

Faisant suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience qui aura lieu du **7 au 13 septembre 2023, de 9 h à 15 h 30, par visioconférence avec l'application Teams**. La Régie réserve également la journée du 14 septembre 2023 pour poursuivre l'audience, au besoin.

Dans sa lettre de planification d'audience ([C-RTIEÉ-0045](#)), le RTIEÉ prévoit un contre-interrogatoire de 60 minutes pour chacun des panels 2 et 4 d'Énergir. La Régie juge ce temps déraisonnable eu égard aux enjeux à examiner. Aux fins de la planification de l'audience, la Régie limite le temps de ces contre-interrogatoires à 30 minutes par panel.

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant : [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Les participants sont invités à se joindre à la plateforme Teams **à compter de 8 h 30** afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

Lors de l'audience, dans le cas d'un problème technique majeur, comme une perte de connexion, nous vous invitons à communiquer avec notre greffier, à l'adresse courriel julien.specte@regie-energie.qc.ca ou par l'intermédiaire du clavardage sur l'application Teams.

La Régie s'attend à ce que tous les participants respectent le temps prévu et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à

présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Par ailleurs, la Régie souhaite informer Énergir qu'elle prévoit la questionner sur les modifications proposées aux *Conditions de service et Tarif*. Elle lui demande de préciser, à l'ouverture de l'audience, quel panel pourra répondre aux questions à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl

p.j.